

BARÈME DISCIPLINAIRE PALET FNSMR (PLOMB)

EXEMPLES DE FAITS	SANCTIONS	+	SANCTIONS
Déconcentration abusive / Bruit répété / Gêne abusive / Tricherie avérée / Insultes sur réseaux sociaux (selon la gravité)	Avertissement		(si les faits se sont déroulés lors d'un événement ponctuel, possibilité d'ajouter des interdictions de participation à une ou plusieurs éditions de l'événement concerné ou semblable)*
Etat manifeste d'ébriété troublant l'organisation (selon la gravité)	1 mois	1 édition	
	2 mois	2 éditions	
Insultes / bousculade / attroupement / Non respect des bénévoles ou de l'organisation (selon la gravité)	2 mois		
	3 mois	3 éditions	
Bagarre	4 mois	4 éditions	
Bagarre de groupe (selon la gravité)	4 mois	5 éditions	
	5 mois		
Bagarre / + menaces (selon la gravité)	6 mois	6 éditions	
	7 mois		
	8 mois		
Multi-récidives ----- Faits plus graves : comportements déplacés / agressions / faits graves dépassant le cadre du palet à la FNSMR, etc.. (selon la gravité)	9 mois	Interdiction définitive	
	10 mois		
	11 mois		
	12 mois		
	24 mois		
	36 mois Radiation à vie de la FNSMR (interdiction de prise de licence FNSMR)		
Sanctions applicables à partir de J+6 de la date de la décision (date de la réunion de commission discipline + 6 jours) Applicable sur toutes les compétitions palet sur plomb FNSMR et sur toute la saison (sauf mois de Juillet et Août) (Exemple : si une sanction de 4 mois est appliquée à partir du 5 mai. Elle prendra fin le 5 novembre inclus et non pas le 5 septembre)		* Exemple : Finales CVDP / Coupes de France et Individuel / Interclubs, coupe et individuel 79 / etc..	